

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2023-030/PR/MCT approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2023 de l'Office National du Tourisme de Djibouti.

n° 2023-030/PR/MCT

Ministère  
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME

Date de publication  
30 janvier 2023

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/2023

Date du numéro  
31 janvier 2023

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La loi n°143/AN/19/16ème L du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des Entreprises
- VU** La Loi n°71/AN/00/4ème L de mars 2000 portant création de l'office National du Tourisme de Djibouti (ONTD)
- VU** La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 avril 2016 portant Code de la bonne gouvernance des entreprises publiques
- VU** La Loi n°45/AN/19/8ème L du 30 avril 2019 portant Orientation stratégique pour le Développement et la Promotion du Tourisme en République de Djibouti
- VU** La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques
- VU** Le Décret n°2003-0060/PR/MJ du 18 avril 2003 portant organisation de l'Office National du Tourisme de Djibouti
- VU** Le Décret n°2001-0012/PR/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 portant attribution des Ministères
- VU** Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office National du Tourisme de Djibouti du Dimanche 27 Novembre 2022
- SUR Proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Décembre 2022.

## TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

#### ARTICLE 1er

Est approuvé le projet de Budget Prévisionnel 2023 qui s'élève à

- 
- En Produits à la somme de 236 604 243 FDJ – En Charges à la somme de 215 643 133 FDJ – Résultat net positif 20 961 110 FDJ

#### ARTICLE 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoins sera

---